

Nathalie DEROUINEAU  
Jean-Robert DELAHAYE



# Colloque formation De l'Union professionnelle des experts maritimes

Présentation du diplôme d'Expert maritime et transports

CERCLE NATIONAL DES ARMÉES, MARDI 04 DÉCEMBRE 2018





# Diplôme d'université Expert maritime et transports

**Une profession, un diplôme**

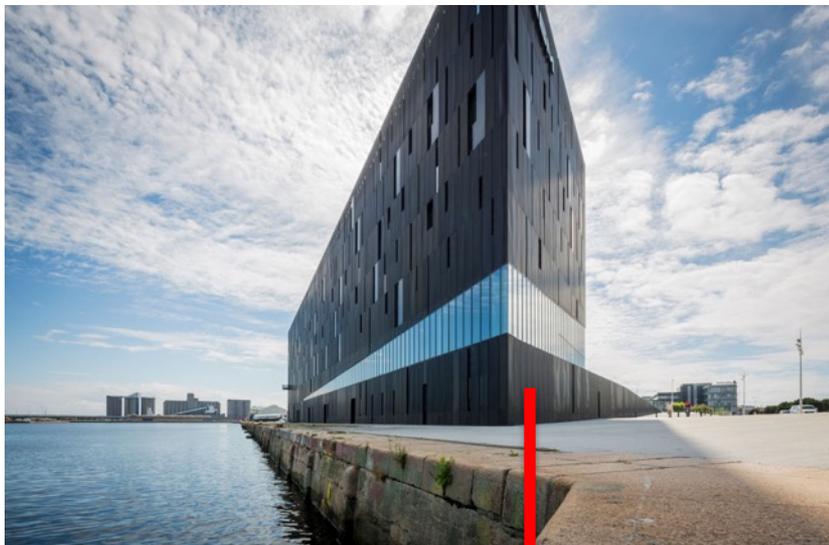
SERVICE FORMATION CONTINUE

**ENSM**  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

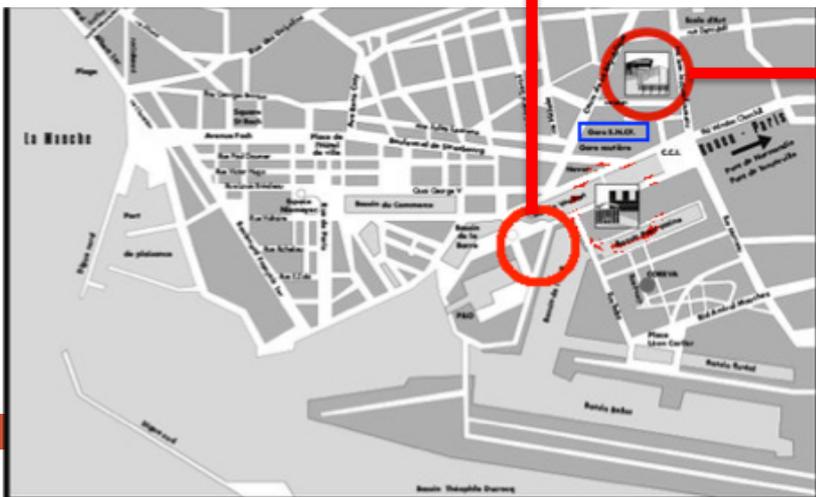


2 écoles en centre ville, 5 min à pied de la gare

## École nationale supérieur maritime (ENSM)



ULHN



## Un besoin identifié, une certification professionnelle en réponse

### Les professionnels

- Un métier non règlementé en France,
- Un déficit de formation et de qualification des experts maritimes « ingénieurs conseils »,
- Une pyramide des âges en forme de champignon inversé : Experts en exercice vieillissant
- Un renouvellement à envisager pour répondre aux besoins de la clientèle et des mandants.

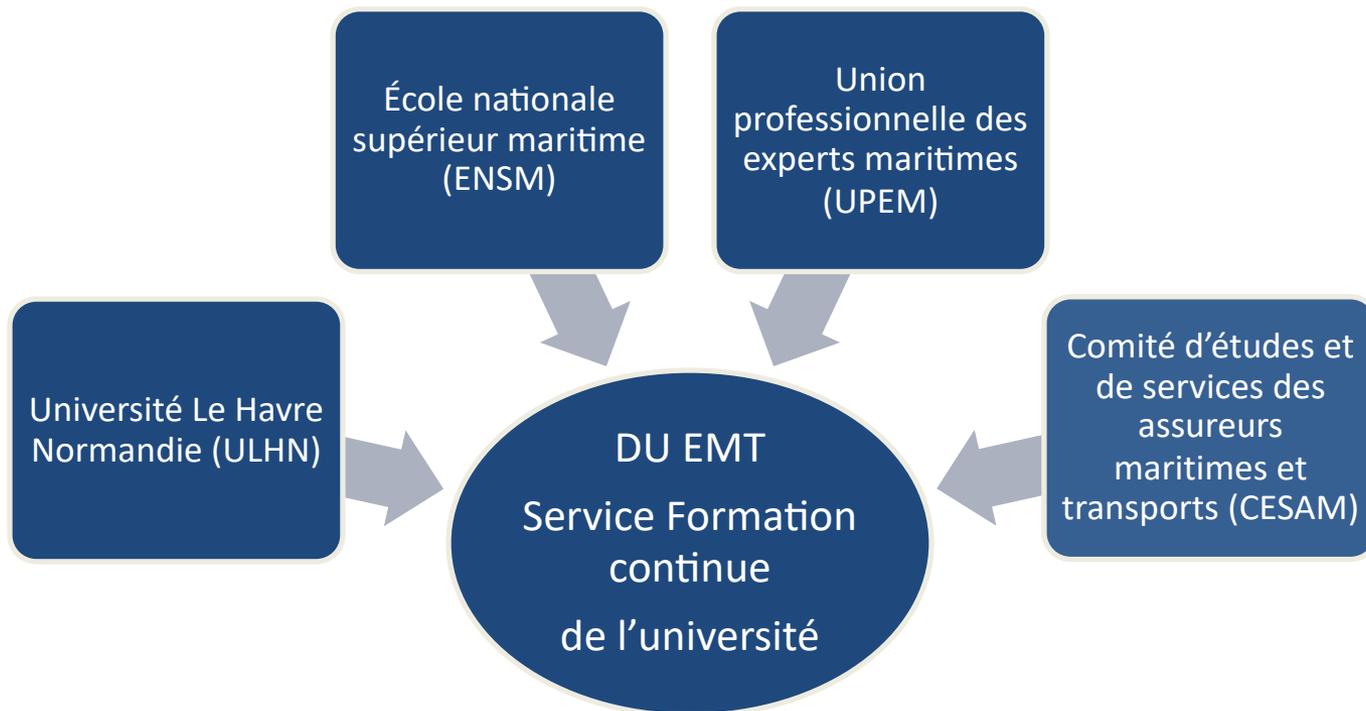
### Les candidats

- Une attente des navigants en reconversion et des non navigants titulaires d'un diplôme d'ingénieur (niveau I) avec une connaissance du milieu maritime (exemples : architecte naval, concepteur de navires, etc.).

### La réponse

- Une certification professionnelle créée en 2006, 1<sup>ère</sup> session : 3 diplômés.

Une union professionnelle, une université, une école, un partenaire, un organisme de formation



Conventions de partenariat

ENSM : 2012,

UPEM depuis 2017,

CESAM depuis le 03/12/2018.

## À des activités métiers, des blocs de compétences

Bloc 1

Réaliser une expertise d'avaries sur facultés (toutes marchandises transportées sur navire ou par voie terrestre)

Bloc 2

Réaliser une expertise sur corps de navires de commerce (coque et machine)

Bloc 3

Réaliser une expertise de partie (assurance responsabilité civile) et expertise judiciaire

Bloc 4

Réaliser une expertise sur corps de navires de pêche

Bloc 5

Réaliser une expertise sur navires de plaisance et grande plaisance

## Le déroulement de la 7<sup>ème</sup> promotion 2019-2020

- 330 heures de formation,
- 11 semaines,
- Alternance : 1 fois tous les 2 mois,
- Lieu : Le Havre, ENSM ou ULHN,
- Stage : 2 semaines en entreprise,
- Des moments de formation ouverts aux membres de l'UPEM et du CESAM,
- Un mémoire à rendre et à soutenir,
- En préparation : du distanciel, des modules en anglais,
- Prochaine rentrée : septembre 2019.

## Une équipe pédagogique avec des experts du métier

- **Une responsable du diplôme** : Claire Humann, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, ULHN
- **Un responsable opérationnel** : Éric Bonhomme, Professeur, ENSM,
- **Un responsable professionnel** : Philippe Bossé, Expert maritime, UPEM
  
- Des experts maritimes ou professionnels qualifiés
- Représentants du milieu professionnel (avocat, expert en assurance, etc.)
  
- **Responsable administrative** : Nathalie DEROUINEAU, SFC ULHN

## Du pilotage pour de l'excellence

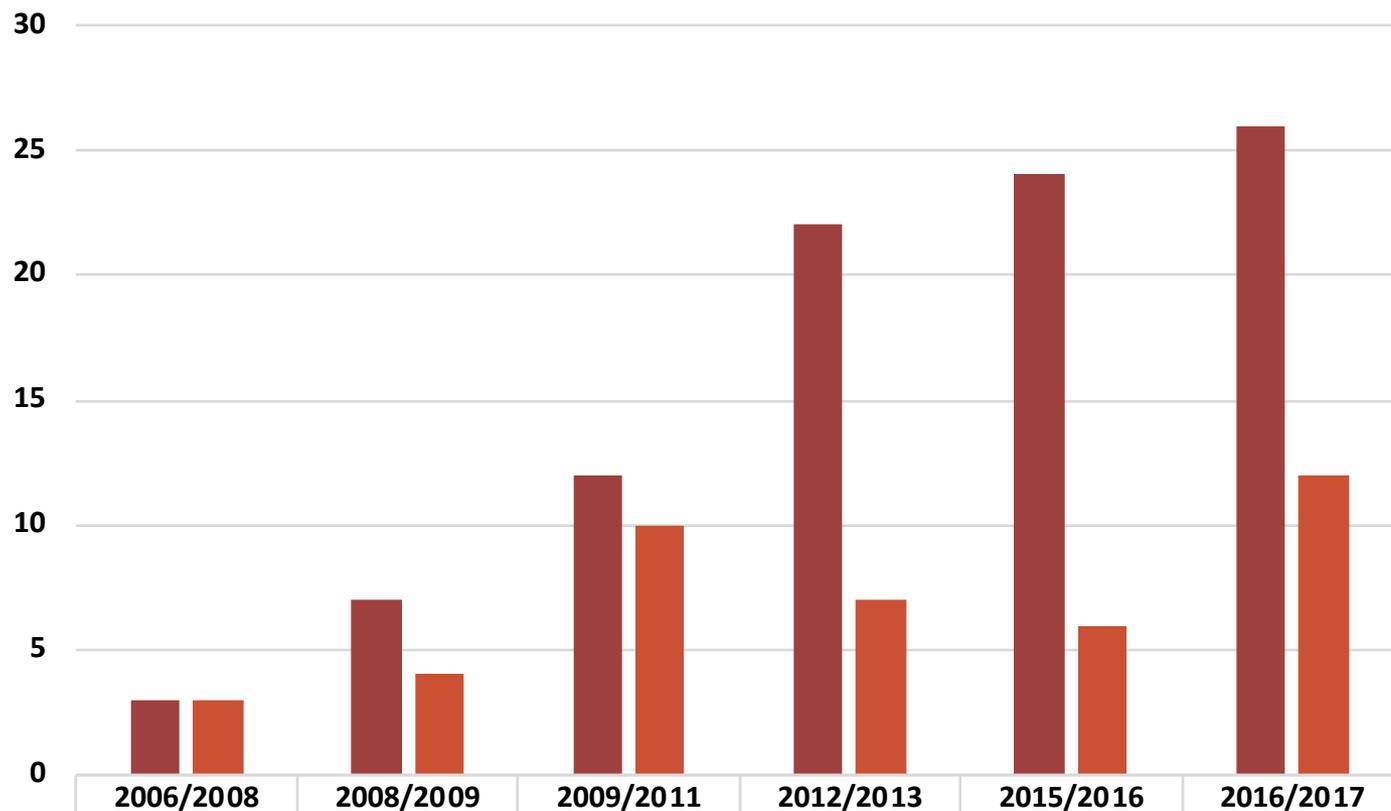
→ Un conseil de perfectionnement

- présidé par un professionnel
- composé de 3 groupes :
  - 1/3 de représentants du milieu professionnel (experts maritimes, avocats, experts en assurance, etc.),
  - 1/3 de représentants de l'équipe pédagogique,
  - 1/3 de représentants des stagiaires.
- Et membres invités de droit : Le directeur, la responsable administrative et la coordinatrice du Service Formation continue.

*Président du conseil de perfectionnement :*

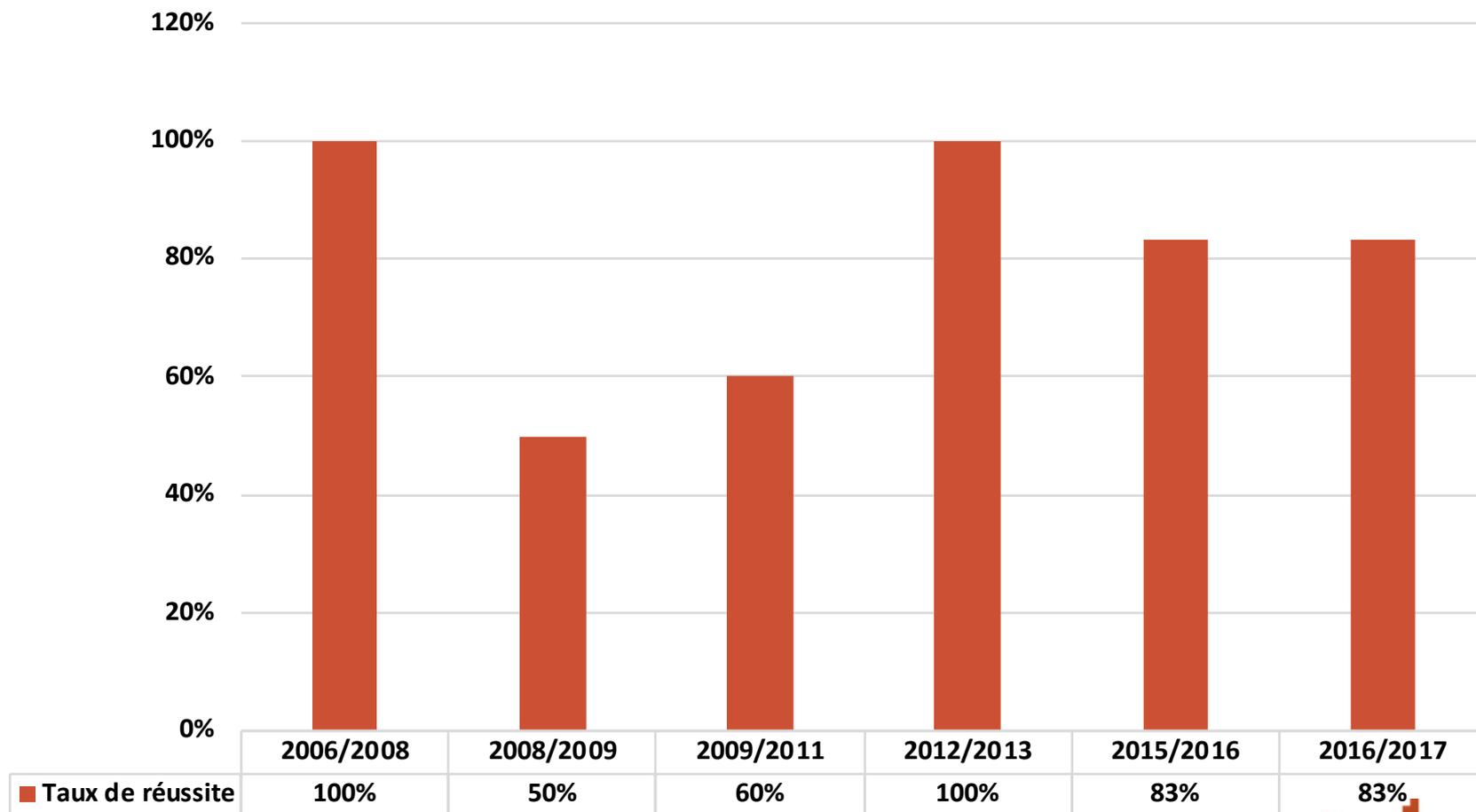
*Philippe Bossé, Expert maritime – Président de l'UPEM et commissaire avaries CESAM*

### Les candidatures



■ Candidatures reçues	3	7	12	22	24	26
■ Candidatures admises	3	4	10	7	6	12

### Taux de réussite



### Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

L'expert maritime et transports peut exercer son métier en nom propre ou dans le cadre d'une société comme professionnel libéral ou comme salarié. Il agit pour le compte de :

- Compagnies d'assurances,
- Courtiers d'assurance,
- Agents d'assurance,
- Armateurs,
- Affréteurs,
- Courtiers maritimes,
- Commissionnaires de transport,
- Transporteurs maritime et terrestre,
- Tous professionnels et particuliers ayant besoin de recourir à ses services,
- Tribunaux,
- Avocats.



**SE REPORTER À LA NOTICE D'AIDE À LA RÉDACTION DU DOSSIER « CAS GÉNÉRAL »**

		Emploi actuel		Emploi à 6 mois			
de quart (niveau II)							
Brevet de Chef mécanicien (niveau II)	Chef mécanicien Expert maritime (22 ans)	- Chef mécanicien - Expert maritime	CDI Autoentrepreneur	55 K€ € 20 K€ €	- Chef mécanicien - Expert maritime	CDI Autoentrepreneur	55 K€ € 20 K€ €
DESS Génie portuaire et côtier (niveau I)	Chef de service dragage Offshore (16 ans)	Superintendant/ expert maritime	CDI	68 K€	Superintendant/ expert maritime	CDI	68 K€
Diplôme d'Etude Supérieure Marine Marchande (niveau I)	Officier de Marine Marchande (14 ans)	Officier + Expert Maritime	CDI + micro-entreprise	55 K€	Officier + Expert Maritime	CDI + micro-entreprise	55 K€
DESS transport maritime (niveau I)	Officier Marine Marchande (15 ans) Superintendant (gestionnaire de navire) (3 ans)	Expert maritime	CDI	65 K€	Expert maritime	CDI	65 K€
Capitaine de 1 <sup>ère</sup> Classe de la Navigation Maritime (niveau II)	Officier Second Chef mécanicien/ Capitaine (27 ans)	Expert maritime	Autoentrepreneur	20 K€	Expert maritime	Autoentrepreneur	20K€
Diplôme Supérieur d'Architecture navale et gestion technique du navire (niveau I)	Ingénieur architecte naval et expert maritime (12 ans)	Expert technique	CDD 3 ans	40 K€	Expert technique	CDD 3 ans	40 K€
Officier mécanicien de 1 <sup>ère</sup> classe de la Marine	Marin (20 ans)	Chef mécanicien/ expert de la Marine Marchande	CDI	100 K€	Chef mécanicien/ expert de la Marine Marchande	CDI	100 K€



# SCHEMA DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT AU RNCP (Enregistrement sur demande)

ULHN, ENSM, UPEM,

Correspondant RNCP régional

Saisine en préfecture le 19 juin 2018

Commission nationale des certifications professionnelles (CNCP)

Information et orientation

Rédaction du dossier

Saisine de la CNCP

Instruction

Avis

Préparation des avis de la CNCP

Avis

Décision

Instruction régionale      Instruction nationale  
Information des organismes sur la procédure  
Orientation de la demande d'enregistrement  
**Instructeur**

Constitution du dossier par l'organisme demandeur

Instruction régionale      Instruction nationale  
Préfet de région  
• CNCP avec copie au ministère compétent dans le champ professionnel visé  
• Ministère chargé de la formation professionnelle

**L'instructeur :**  
- Analyse le dossier  
- Éventuellement sollicite l'avis d'experts, de services de l'État...  
- Rédige la fiche de synthèse du dossier

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP)\*

Commission spécialisée (CS) de la CNCP

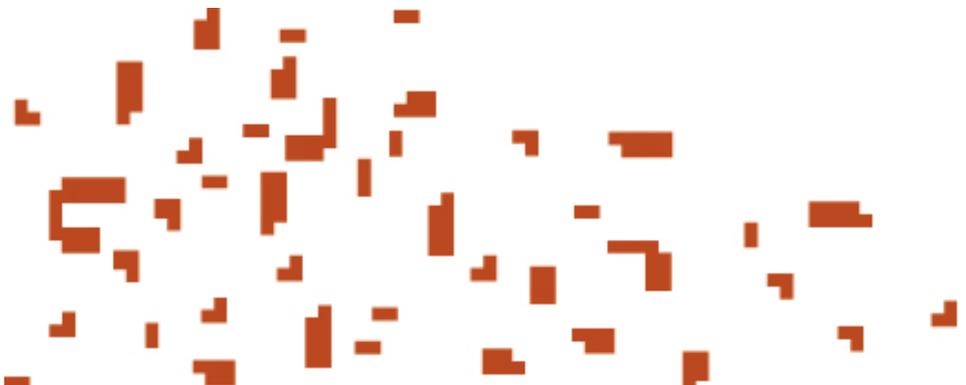
CNCP (plénière)

Ministre chargé de la formation professionnelle  
Inscription au Journal Officiel

\* Une fois saisi, le CREFOP a trois mois pour rendre son avis (art. R335-19 du code de l'éducation)

## L'expérience reconnue en 4 étapes : La V.A.E.

- La Validation des acquis de l'expérience
  - dispositif de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale,
- Condition : **Le DU EMT doit être inscrit au RNCP !!!**  
(Répertoire National des Certifications professionnelles)
- Étape 1 : La recevabilité → Cerfa n° 12818\*02
- Étape 2 : Accompagnement méthodologique et rédactionnel individualisé ou collectif
- Étape 3 : Commission de pré-jury
- Étape 4 : Soutenance devant le jury



**Merci de votre attention**

**Nathalie DEROUINEAU, Jean-Robert DELAHAYE**



Université Le Havre Normandie

[www.univ-lehavre.fr](http://www.univ-lehavre.fr)

Tél. : 02 32 74 44 50

Mail : [formation.continue@univ-lehavre.fr](mailto:formation.continue@univ-lehavre.fr)

